

Communication N° 32 - 2010 au Conseil communal

Séance du 8 décembre 2010

**Collège de l'Annexe Ouest
Réfection de la piscine, de ses installations techniques et
des vestiaires
Désamiantage des revêtements des sols et des murs**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclage des crédits d'investissements engagés pour la réfection de la piscine couverte, de ses installations techniques et des vestiaires ainsi que le désamiantage des revêtements des sols et des murs, en référence aux préavis dont le total d'investissement accordé s'élève à CHF 3'610'000.00, selon la répartition suivante :

- | | | |
|--|-----|--------------|
| • Préavis N°5-2009 | CHF | 2'760'000.00 |
| Réfection de la piscine, installations et vestiaires | | |
| • Préavis N°15-2009 | CHF | 850'000.00 |
| Désamiantage des revêtements, sols et murs | | |

Le décompte est le suivant :

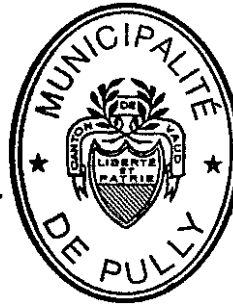
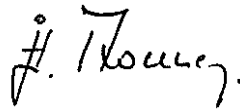
- | | | |
|-----------------------------------|-----|--------------|
| • Crédit d'investissement accordé | CHF | 3'610'000.00 |
| • Total des dépenses | CHF | 3'586'084.60 |
| • Economie | CHF | 23'915.40 |

Le total des dépenses sera amorti sur une période de 30 ans, dès le 1^{er} janvier 2011. Par conséquent, la somme de CHF 119'536.15 sera comptabilisée dans le compte de fonctionnement chaque année.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire



J.-F. Thonney

C. Martin

Pully, le 8 décembre 2010